

Quoi de neuf aux champs ?

Partageons nos pratiques pour la qualité de l'eau

Un nouveau classement des captages



Depuis 2010, les captages d'eau potable de Balan et de Thil sont identifiés comme prioritaires dans le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse.

En 2018, l'Agence de l'eau a entrepris de faire un bilan sur la restauration de la qualité de l'eau sur tous ses captages prioritaires. En fonction de la tendance d'évolution des concentrations en nitrates et produits phytopharmaceutiques, et du temps de renouvellement de l'eau dans les captages, trois catégories ont été définies :

- **Catégorie A** : les captages avec une « qualité de l'eau dégradée et en situation de reconquête potentiellement difficile » ;
- **Catégorie B** : les captages avec une « qualité de l'eau dégradée mais en situation de bonne potentialité de reconquête » ;
- **Catégories C** : les captages avec une « qualité de l'eau restaurée ».

Les captages de Balan et de Thil sont classés dans la catégorie B ce qui signifie qu'un large panel d'actions sur court et long terme pourront être sélectionnées dans le nouveau plan d'actions qui sera travaillé en 2021 et mis en application en 2022.

*Lauriane Grenier
Chargée mission eau potable (3 CM)*

Désherbage des cultures de printemps : accentuez les leviers agronomiques



Les herbicides à mode d'actions racinaire, utilisés en prélevée ou en post précoce sont très sensibles au ruissellement et se retrouvent rapidement dans les eaux superficielles. De plus, de par leur durée de vie plus ou moins longue, certaines molécules et leurs produits de dégradation sont « stockées » dans le sol et se retrouvent dans les eaux souterraines par lessivage. Les dernières analyses des eaux brutes du captage de Pizay mettent en évidence une forte présence du métabolite du S-métolachlore (S-Moc), le S-Moc ESA.

Il est primordiale, dès à présent, de ne plus utiliser de produits à base de S-métolachlore sur les parcelles situées dans les aires d'alimentation des 3 captages. En cas de doute sur la présence d'une parcelle en zone captage, consulter sur internet l'application « Quali'Cible » ou contacter l'animateur captage.

Des solutions existent :

Adapter la rotation : L'alternance culture d'été/culture d'hiver est un levier non négligeable pour réduire la pression adventices. Limiter la succession de culture de printemps à 2 ans (plateau) ou 3 ans (plaine).

Utiliser le faux semis / déchaumage : il doit être utilisé dans de bonnes conditions et suffisamment tôt pour favoriser la levée des adventices qui seront détruites par un travail du sol superficiel avant semis.

Décaler la date de semis : selon l'ACTA, les dates de semis tardives sont un levier efficace pour diminuer la pression adventices. Cette technique doit être raisonnée selon vos objectifs de rendement et vos variétés.

Agenda

21/05/2021 : Matinée Tour de Plaine Bio, N.ZIMERLI
3/06/2021 : Plateforme Dephy, La Verpillière (38)
30/06/2021 : Matinée visite plateforme S-Moc, P.GROBON

Couvrir le sol en interculture : au-delà du cadre réglementaire imposé par la zone vulnérable nitrates, la couverture des sols en interculture supérieure à 4 mois peut permettre une bonne concurrence vis à vis des adventices mais aussi de limiter l'érosion et le lessivage vers les nappes.

Envisager le désherbage mécanique : Avec l'arrivée de technologie 2.0 et de guidage optimisé, le matériel de désherbage mécanique (herse, houe rotative, bineuse) est devenu très.

Combiner du chimique avec du mécanique peut également s'envisager. Traiter en post-levée uniquement sur le rang permet de baisser de 2/3 la quantité de matière active.

Le recours à la substitution chimique avec du DMTA-P ou une association DMTA-P + pendiméthaline n'est pas une solution durable. Il s'agit également d'herbicides racinaires, les dynamiques de dégradation et de lessivage vers les eaux souterraines sont donc semblables à celles du S-métolachlore.



Démonstration désherbage mécanique Pizay 05-2020

Toutes ces solutions présentent des avantages et des inconvénients. La combinaison de ces différents leviers, selon le niveau de rentabilité recherché et les conditions pédoclimatiques, permettra de gagner en efficacité.

En collaboration avec l'animation des captages Civrieux-Massieux, une plateforme d'essai « alternatives au S-Moc » est en cours de mise en place avec Oxyane sur la commune de Saint-André-de-Corcy.

Couvert végétal : le réussir pour protéger la ressource en eau



Dominique RACCURT

Dominique RACCURT a débuté en 2005 par des couverts très simples et évolue aujourd'hui avec des mélanges plus complexes. Pour lui, le choix du mélange est une composante importante de la réussite du couvert.

Quelles espèces composaient le couvert cet hiver ?

« Actuellement, j'ai en place avant mes maïs de céréales un couvert composé, à l'hectare, de 80 kg de féverole*, 2,2 kg de phacélie, 5 kg de trèfle d'Alexandrie*, 2,2 kg de radis fourrager et 2,3 kg de sorgho fourrager. Cela donne une dose de semis de 92 kg/ha. Il ne faut pas hésiter à semer dense pour réussir. Les légumineuses* sont primordiales pour capter l'azote atmosphérique et ainsi enrichir le capital sol (65% du peuplement au semis dans

ce couvert). C'est pour cela que j'ai également semé 60 ha de couverts de féverole à 100 kg/ha sur mes intercultures maïs-maïs. Attention, l'azote capté sera en partie disponible pour la culture suivante mais on ne sait pas à quel moment exactement. La fertilisation peut être réduite mais avec prudence, de 15 à 30 unités d'azote selon le développement du couvert et l'historique de la parcelle.»

Quelles adaptations sont prévues pour le couvert 2021 ?

« Pour mon prochain couvert, je prévois de diversifier les espèces pour assurer une biomasse maximale mais aussi d'enrichir encore plus en légumineuses* pour augmenter le retour d'azote au sol (environ +10% sur le peuplement au semis). C'est le nerf de la guerre en système céréalier. Ainsi, par hectare : 2 kg de nyger, 2 kg de phacélie, 1 kg de radis chinois, 1 kg de radis fourrager tardif, 5 kg de gesse*, 3 kg de fenugrec*, 20 kg de vesce commune de printemps*, 2 kg de sorgho fourrager et 60 kg de féverole* soit un semis à 96 kg/ha. Pour un coût d'environ 85€ de l'hectare, c'est un investissement pour mon capital sol.»



Contact

Jérémy NESME
Chambre d'Agriculture de l'Ain
Tel : 07 85 80 54 24
jeremy.nesme@ain.chambagri.fr